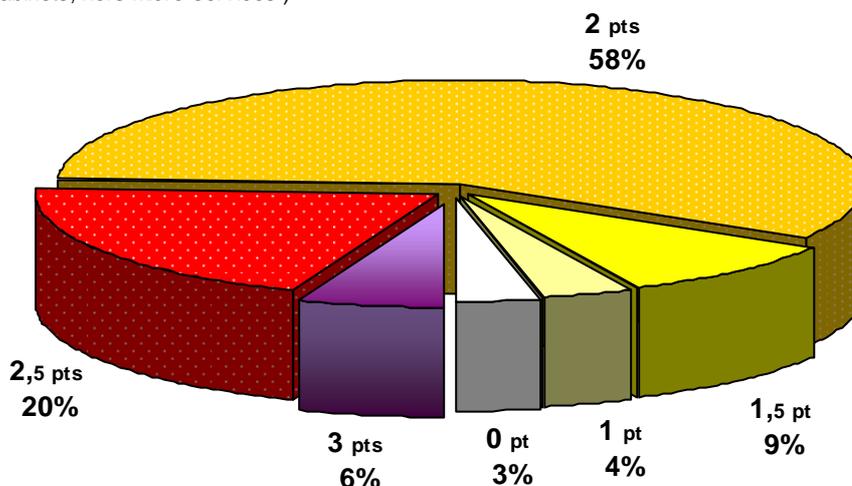


FR	
Points de promotion accordés en 2007	
•	58% de la population traitée (de 945 fonctionnaires) se situe, avec 2 points , sous un profil de « carrière normale ».
•	En application de l'échelle de points (0-1-2-3), telle qu'importée du Parlement européen en 2000, 10% de la population a obtenu, en 2002, 1 point = carrière lente = durée d'attente pour une promotion équivalent au double de celle d'une « carrière normale ».
•	Grâce à l'introduction des « demi points », obtenue en 2003 par l'ancienne délégation de l'Union Syndicale (devenue EPSU), ce pourcentage est maintenant réduit à seulement 4% .
•	Bien entendu, cette amélioration ponctuelle ne remédie pas à l'opacité délibérée de l'ensemble du système de notation et de promotion.
•	Les 3% correspondant à 0 point = « carrière momentanément bloquée » reflètent en grande partie une pratique qui consiste à récupérer les points de fonctionnaires qui ne sont plus en poste en fin d'année pour les redistribuer à ceux qui sont toujours là.

points de promotion 2007 - tous services
 (hors cabinets, hors micro-services)

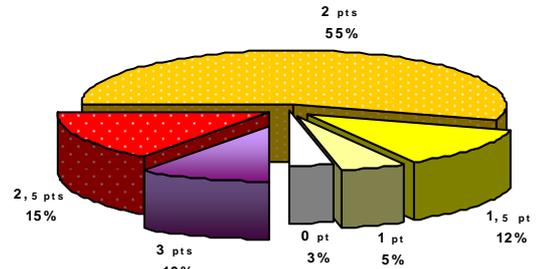
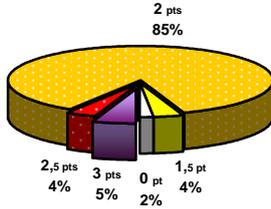


• L'USPE n'est pas en mesure de préciser le pourcentage des « vrais » 0-point, la majorité du Cdp

l'ayant exclue du comité paritaire de promotion.

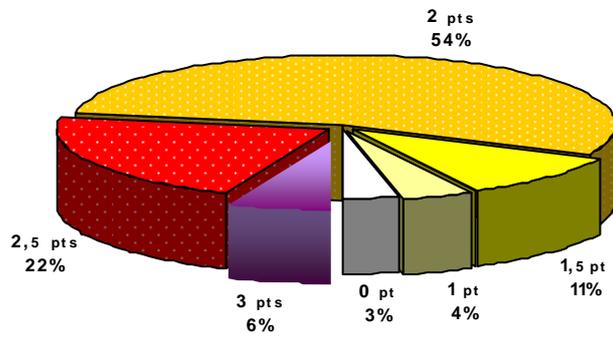
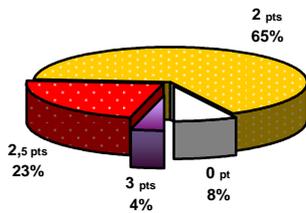
- La décomposition des points distribués par DG ou service autonome révèle des divergences de pratique importantes.

Bibliothèque, recherche & doc (57 fonctionnaires)



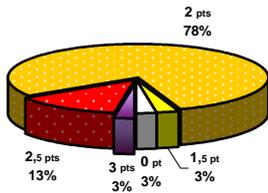
Infrastructures (119 fonctionnaires) ↗

Personnel & finances (53 fonctionnaires)

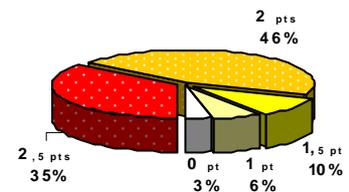


Traduction (592 fonctionnaires) ↗

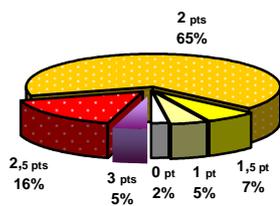
Greffe Cour (38 fonctionnaires)



Greffe Tribunal de première instance (31 fonctionnaires)



Interprétation (44 fonctionnaires)



Presse & info (11 fonctionnaires)

